

## Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

### **Article 1 : Prestations vendues**

Les actions de formation dispensées par CO DEVELOPPEMENT RH rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par CO DEVELOPPEMENT RH porte une dénomination d'identification unique, un titre et un contenu identifiés par le numéro de la convention.

La participation aux formations dispensées par CO DEVELOPPEMENT RH implique de la part de l'acheteur des dites prestations (ci-après dénommé « le Client) que cette dernière veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par CO DEVELOPPEMENT RH est exclusivement réservée aux entreprises et aux salariés. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans le domaine de la prévention et de l'amélioration des compétences professionnelles.

### **Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de CO DEVELOPPEMENT RH, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise », ou des offres spéciales décrites ci-après.

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de CO DEVELOPPEMENT RH dûment habilité à cet effet.

Le fait que CO DEVELOPPEMENT RH ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### **Article 3 : Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » proposées par CO DEVELOPPEMENT RH dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par CO DEVELOPPEMENT RH et le Client.

### **Article 4 : Commande de la formation**

Pour être prise en compte par CO DEVELOPPEMENT RH, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client ou d'un devis retourné signé avec bon pour accord. Dès réception du bon de commande, CO DEVELOPPEMENT RH s'engage à traiter la commande dans les 15 jours.

### **Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report**

CO DEVELOPPEMENT RH se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, CO DEVELOPPEMENT RH s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignées par le Client préalablement inscrits 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes : Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à CO DEVELOPPEMENT RH par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel à CO DEVELOPPEMENT RH.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

A/ L'établissement peut annuler ou reporter sans frais une formation, si cette annulation ou ce report intervient au plus tard 30 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation.

Dans le cas d'annulation par le client, celle-ci pourra se faire dans les conditions suivantes :

Une annulation intervenant plus de 30 jours avant le début de la formation ne donne lieu à aucun frais d'annulation.

Toute annulation intervenante entre 14 et 29 jours avant le début de la formation donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant du cours à titre d'indemnité forfaitaire.

Une formation annulée à moins de 14 jours du début de l'action sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute formation commencée sera due intégralement.

### **Article 6 : Prix**

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

Le prix facturé par CO DEVELOPPEMENT RH inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de CO DEVELOPPEMENT RH (infrastructure de haut niveau, support de cours, moyens pédagogiques).

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation, sauf en cas de prix forfaitaire.

### **Article 7 : Facturation**

Une facture sera établie et remise au Client par CO DEVELOPPEMENT RH de la façon suivante :

A l'issue de la formation ou en plusieurs fois, si un acompte est demandé en amont du début des actions.

Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro.

### **Article 8 : Paiement – Modalités**

Le prix des prestations de formation est payable comptant et dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de facture et à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de CO DEVELOPPEMENT RH.

CO DEVELOPPEMENT RH étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées par CO DEVELOPPEMENT RH tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une attestation de présence individuelle délivrée par CO DEVELOPPEMENT RH.

CO DEVELOPPEMENT RH se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation (acompte). Dans ce cas le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCO, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de CO DEVELOPPEMENT RH et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCO dont il dépend.